

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 11 octobre 2018

. **Rénovation et extension de la salle polyvalente – Choix de la maîtrise d’œuvre** : Cabinet LOOM de Nort-sur-Erdre et ses cotraitants au prix de 45 500 € HT (offre de base) et prestation supplémentaire OPC (Ordonnance, Pilotage et Coordination) d’un montant de 4 400 € HT.

. **Déclassement d’une portion de la voie communale n° 104 située dans l’emprise de la Zone d’Aménagement Concertée (ZAC) de l’Oseraye II, en vue d’une cession à Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA), aménageur, suite à l’enquête publique** : Le Conseil Municipal,

- décide le nouveau classement de la portion de voie communale dans le domaine privé de la commune ;

- donne tout pouvoir à madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer :

. tous actes et pièces qui concernent notamment la mise à jour du document cadastral ;

. ainsi que l’acte de transfert de propriété à LAD-SELA en l’étude de maître BALLEREAU, notaire associé à Nozay, SOUS RESERVE QUE l’aménageur maintienne la continuité viaire, sans restriction d’horaires d’accès. L’aménageur devant s’engager à présenter le projet au Conseil Municipal de PUCEUL.

. **Projet de recrutement d’un adjoint technique au service technique municipal** : Création d’un poste d’adjoint technique polyvalent, à temps complet, au service technique municipal à compter du 1^{er} janvier 2019 ; Cet agent aura en charge principalement l’entretien des espaces verts et du cimetière.

. **Analyse des risques psychosociaux** : Suite à l’audition du 20 septembre 2018 et au vu des différents échanges et analyses, il est proposé de retenir le cabinet CNAM pour la somme de 2 103 € HT pour la commune de Puceul.

. **Adhésion à la convention de participation du contrat groupe pour le risque prévoyance des agents communaux**

. **Programmation culturelle 2019**

. **Déficit de la cantine scolaire de Nozay - DM N° 2 /2018** : 1689 repas ont été servis à 19 enfants de Puceul scolarisés à l’école de la Pierre Bleue. Le bilan fait ressortir un déficit de 0,89 € par repas, représentant un montant de 1503,21 €.

. **Avis défavorable à la mise en place du dispositif « PARTICIPATION CITOYENNE »**

. **Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service eau potable**

Vu pour être affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles.

Le Maire,

Claire THEVENIAU

